

01/10/23

Alors que les cheffEs d'établissements et les IEN devaient remonter les chiffres des PACTES signés par les personnels au plus tard le 15 septembre, le ministère de l'Éducation Nationale a donné pour consigne aux rectorats de prolonger ce délai • Bien loin des 30 % espérés par l'administration, seulement 8 % des collègues se sont portéEs volontaires pour pactiser • Un véritable camouflet pour le ministère, qui présentait cette mesure comme LA solution à la crise du recrutement et à tous les maux de l'Éducation nationale •

Et pour cause, contrairement au discours ministériel, le PACTE n'est en aucun cas une revalorisation salariale. Il ne répond en rien aux demandes légitimes d'augmentation des salaires. Nous n'avons jamais demandé « à travailler plus pour gagner plus ». Nous n'avons jamais demandé des primes ou des indemnités. Nous avons au contraire exigé, par nos multiples journées de grève, la hausse du point d'indice avec son indexation sur l'inflation, et non pas des primes qui ne sont pas prises en compte pour le calcul de la retraite.

Plus encore, ce PACTE ne répond en rien aux demandes pédagogiques de nos élèves et de leurs familles. Ils n'ont pas besoin de « nounous » à l'École. Remplacer des collègues - y compris d'une autre discipline - au pied levé, avec des élèves que nous ne connaissons pas, n'a aucune valeur pédagogique.

Ces « remplacements de courte durée » ne régleront en rien les heures de cours manquantes pour les élèves. Au contraire, l'augmentation des missions et du temps de travail conduit les personnels à l'épuisement; accroît les pressions hiérarchiques et dégrade les conditions de travail. Le service public d'éducation a besoin de davantage de personnels pour assurer les rem



placements: il faut recruter! Pour recruter, il faut mieux rémunérer les personnels.

Enfin, le pacte est un danger pour nos métiers et contraire à nos statuts en créant une logique de contrat et d'annualisation de notre temps de travail. Cela, tout le monde l'a bien compris dans nos rangs.

Face à ce rejet massif des collègues contre cet énième projet en trompe-l'œil, le ministre, via ses recteurs et rectrices, a donc envoyé les cheffEs d'établissement et les IEN - parfois eux-elles-mêmes peu convaincuEs - à la quête aux signatures. Véritables commerciauxALES, les plus zéléEs usent de toutes les procédures pour convaincre les collègues : (dans le meilleur des cas la) persuasion, (le plus souvent) le chantage (affectif ou pédagogique), ou la contrainte (dans le pire des cas).

Des pressions inadmissibles dans les collèges et les lycées

Il est important de le garder à l'esprit : nous devons et pouvons refuser le PACTE. Prenons le ministère à son propre piège. En effet, il s'agit d'un contrat pris entre d'une part l'établissement - donc celui ou celle qui le représente - et d'autre part, le collègue quel que soit son statut (titulaires, contractuelle, AED, etc). Ce contrat est censé reposer sur le consentement mutuel. Autant le ou la cheffE d'établissement peut vous

refuser le contrat, autant il ne peut pas et ne doit pas vous l'imposer, encore moins s'il ou elle use de chantage (coordination, voyage scolaire ou autres).

Ces pratiques sont à dénoncer fermement, de façon collective, par pétition et déclaration en CA, il ne faut pas laisser les collègues isolés face à la pression hiérarchique. Il est inadmissible de contraindre un·e collègue à signer ce type de contrat.

Chantage et mise en concurrence des dispositifs dans les écoles.

Dans le 1er degré, on retrouve le même chantage à la signature au pacte notamment pour la mission annualisée "Projet innovant" en conditionnant l'octroi de budget à la signature du pacte, alors que les projets avaient été rédigés collectivement l'année précédente dans le cadre du "Conseil national de la refondation: notre école faisons-la ensemble". La pression revêt, néanmoins, une forme un peu différente que dans le second degré. Certainement pour faire gonfler les chiffres des signataires, les objectifs alloués au PACTE y ciblent des missions qui sont déjà effectuées par les personnels, et qui sont peu ou pas rémunérées. Parfois même, le PACTE rentre en concurrence avec d'autres dispositifs existants (études, ateliers Mars, coup de pouce mis en place par la mairie à Marseille, par exemple). Les personnel·LEs sont ainsi confronté·ES à un chantage pervers qui joue sur la faiblesse de leurs rémunérations : soit iellEs acceptent d'augmenter leur temps de travail, soit iellEs acceptent de prendre le risque de voir des dispositifs disparaître pour leurs élèves. C'est pourtant au ministère de mettre les moyens humains nécessaires à la réalisation de ces missions.

Un pacte injuste qui va encore creuser les inégalités de salaire.

Nous le rappelons, toustEs les salariéEs ne peuvent pas se permettre d'augmenter leur temps de travail, c'est le cas des femmes et des travailleurEs porteurEs de handicap qui, de manière générale, prennent moins de missions supplémentaires. Ce pacte va encore accroître les inégalités salariales entre les unEs et les autres.



Plutôt que de rentrer dans le jeu du ministère, infligeons-lui au contraire le revers cinglant qu'il mérite :

- ▶ **Revendiquons un recrutement massif ainsi qu'un plan de titularisation des personnels précaires afin de répondre à l'augmentation considérable de nos missions tout en partageant le temps de travail.**
- ▶ **Continuons à revendiquer des augmentations salariales durables et pour toustEs et tous.**
- ▶ **Demandons à ce que la manne financière, que représentent les sommes allouées au PACTE, soit redistribuée à l'ensemble des personnels en reconnaissance du travail déjà effectué et de nos métiers sans contrepartie.**



@sudeducation13